

HandiFormaBanques : pourquoi ?

HandiFormaBanques est l'aboutissement d'une démarche volontaire et collective de la profession bancaire, s'appuyant tout à la fois sur les enseignements d'expérimentations préalables et sur la mise en place d'une structure dédiée.

► Une volonté politique forte au service de besoins convergents

▷ Des besoins d'emplois pour les personnes en situation de handicap

Malgré d'incontestables avancées sur le marché de la formation et de l'emploi, les travailleurs handicapés — notion recouvrant des réalités très différentes et parfois mal connues des recruteurs — subissent **un taux de chômage deux fois plus élevé** que celui des valides. Par ailleurs, ils n'ont pas toujours le niveau de qualification désormais requis par les employeurs. Si les entreprises doivent donc se mobiliser davantage, conformément aux obligations légales, il est également nécessaire d'intensifier les efforts de formation pour **qualifier durablement** les personnes en situation de handicap.

▷ Des besoins de recrutements dans le secteur bancaire

Le secteur bancaire devra faire face dans les prochaines années à d'**importants besoins de recrutement et de mobilité**, en raison de l'accroissement de son activité et des nombreux départs à la retraite. Au nombre des pistes actuellement explorées par les banques, figure en bonne place la **diversification des filières de recrutement et des profils** de leurs futurs collaborateurs. C'est dans le cadre de cette réflexion que s'inscrivent des initiatives et expérimentations visant à attirer vers leurs métiers des catégories nouvelles comme les jeunes faiblement qualifiés ou les étudiants issus de filières ne destinant pas a priori à travailler dans une banque.

► Un défi ambitieux, mais néanmoins réaliste...

▷ ... Grâce au savoir-faire des opérateurs

En 2006, le **CFPB et l'AFPA ont signé un accord-cadre** leur permettant de recruter des jeunes et des demandeurs d'emploi de niveau bac, obtenu ou non, pour les former au métier de conseiller de clientèle à distance. Cette ingénierie de formation conçue conjointement par les deux partenaires constitue un « test » prouvant qu'une passerelle est envisageable entre une profession qui recrute ordinairement à partir de bac + 2 et un public de moindre qualification : celui-ci s'engage dans une période de **pré-formation** organisée par l'AFPA avant d'entrer en **contrat de professionnalisation** dans la formation ciblée sur un métier, assurée par le CFPB.

▷ ... et à la mise en place d'une structure et de ressources spécifiques

Pour créer les conditions d'un dialogue efficace avec les différents acteurs liés à l'emploi des personnes handicapées, la profession décide en avril 2007 de créer une association interbancaire loi 1901, dotée d'une « **cellule** » **entièrement dédiée à ce projet**. Isolément, les banques ont en effet des difficultés à susciter les candidatures des personnes en situation de handicap qui, souvent, hésitent à se manifester spontanément. L'implication à temps plein de deux personnes — l'une avec **la connaissance des réseaux sources**, l'autre avec celle des **métiers et des compétences bancaires** — permettra d'assurer l'identification des candidats, leur information et leur accompagnement tout au long de la formation.